

Syndicat Intercommunal
d'assainissement

**Vidourle
& Bénovie**

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**



EXERCICE 2012

Juin 2013

SOMMAIRE

I.	<u>PREAMBULE</u>	3
II.	<u>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC</u>	3
	A..... PREAMBULE RELATIF A LA STRUCTURE DU SYNDICAT	3
	B..... PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI EN 2012	3
	C..... MODE DE GESTION DU SERVICE	5
	D. NOMBRE D'ABONNEMENTS ET ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE.....	5
	1. Nombre d'abonnés.....	5
	2. Estimation de la population raccordée	6
	3. Volumes assujettis a la redevance Assainissement	6
	E..... AUTORISATIONS DE DEVERSEMENT D'EFFLUENTS INDUSTRIELS DANS LE RESEAU	6
	F..... CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE.....	7
	G. CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES D'EPURATION	7
	1. Caractéristiques de la station d'épuration	7
	2. Rendement d'épuration en 2012	7
	3. Caractéristiques du point de rejet.....	8
	4. Production de boues	8
III.	<u>TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE</u>	8
	A..... MODALITES DE TARIFICATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	8
	B..... PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	9
	C..... EVOLUTION DE LA FACTURE TYPE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	9
	D. MONTANT TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION.....	10
	1. Part collectivité.....	10
	2. Part Exploitant.....	11
IV.	<u>INDICATEURS DE PERFORMANCE</u>	11
	A..... TAUX DE DESSERTE PAR DES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES	11
	B..... INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX.....	11
	1. Principe d'établissement de l'indice.....	11
	2. Notation par le service	12
	C..... CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS.....	12
	D. CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION	12
	E..... CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION	13
	F. TAUX DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'EPURATION	13
V.	<u>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS</u>	13
	A..... MONTANT DES TRAVAUX REALISES AU COURS DE L'EXERCICE	13
	1. Travaux mandatés par la collectivité.....	13
	2. Travaux réalisés par l'exploitant.....	13
	B..... ETAT DE LA DETTE	14
	C..... AMORTISSEMENTS REALISES DURANT L'EXERCICE	14
	D. PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES	14
	1. Schéma directeur d'assainissement	14
	2. Création de la future station d'épuration intercommunale	15
	3. Travaux de réhabilitation des réseaux.....	15

I. PREAMBULE

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, toute collectivité doit publier un rapport annuel sur le prix et la qualité de son service d'eau potable ou d'assainissement.

Le présent rapport concerne le **service public d'Assainissement Collectif**.

Le service d'Assainissement Collectif est à dissocier du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), géré par la Communauté de Communes du Pays de Sommières.

Les indicateurs techniques et financiers à mentionner dans ce rapport sont précisés par un décret du ministre de l'écologie et du développement durable du 2 mai 2007 et un arrêté du ministre de l'écologie et du développement durable du 2 mai 2007.

Le présent document concerne l'exercice 2012.

II. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC

A. PREAMBULE RELATIF A LA STRUCTURE DU SYNDICAT

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Vidourle et Bénovie regroupe, depuis le 1^{er} janvier 2010, les communes de Sommières, Villevieille (30), Boisseron et Saussines (34).

Cependant, les communes de Boisseron et Saussines n'intègrent que partiellement le syndicat. Le syndicat est ainsi un syndicat à la carte, regroupant deux compétences :

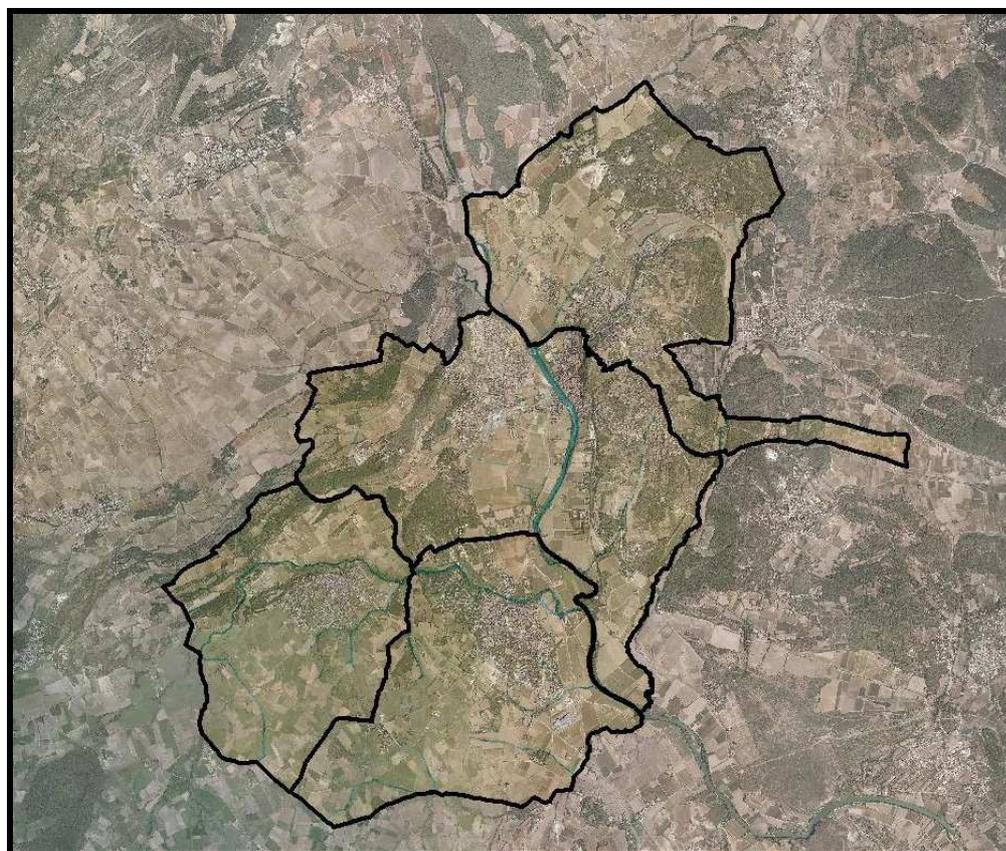
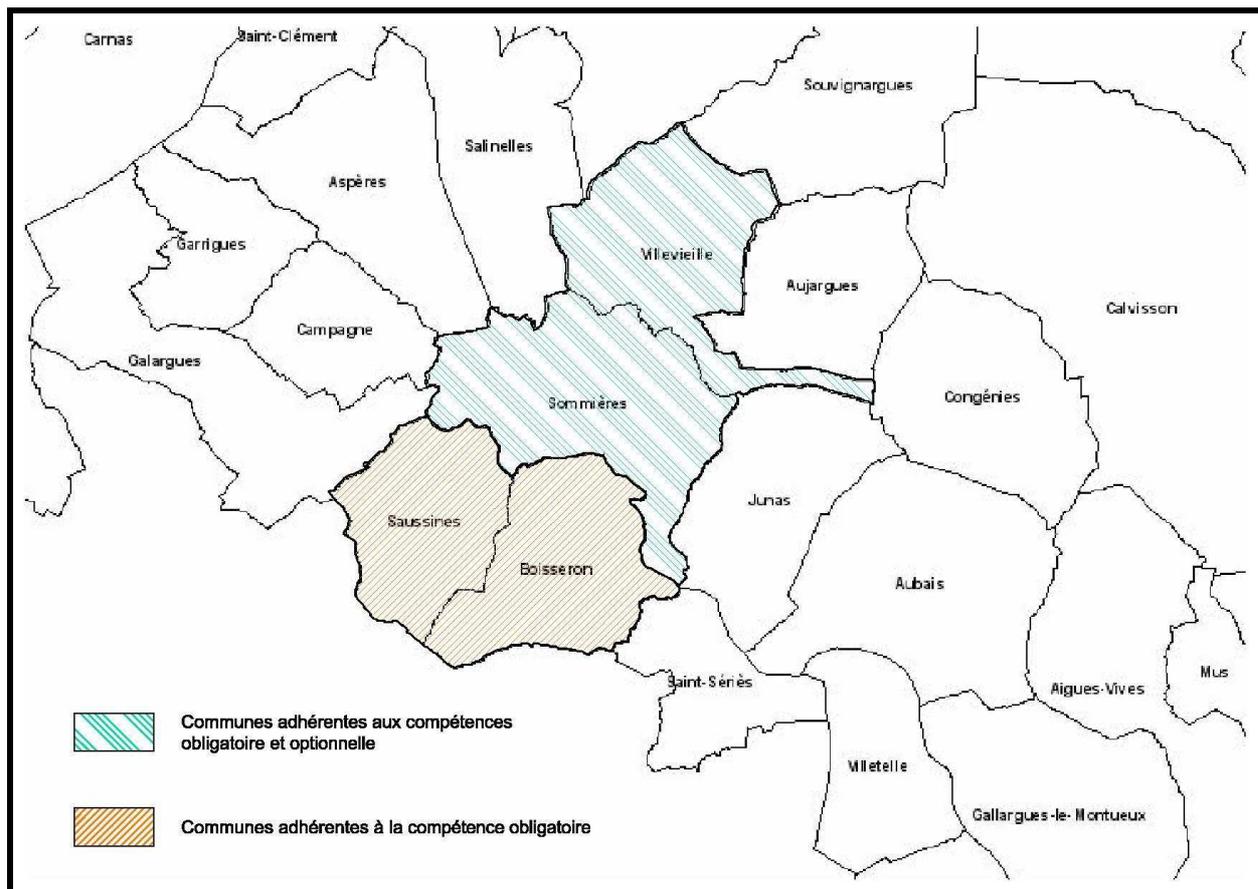
- Compétence obligatoire relative à un projet de station de station d'épuration commun aux quatre communes (adhésion des 4 communes)
- Compétence optionnelle relative à la gestion des ouvrages existants d'assainissement collectif : seules les communes de Sommières et Villevieille adhèrent à cette compétence.

Les communes de Boisseron et Saussines gardent en gestion propre leurs installations existantes d'assainissement. Toutefois, dès la mise en service de la future station d'épuration intercommunale, les communes de Boisseron et Saussines pourront pleinement adhérer au syndicat d'assainissement.

Le service public d'assainissement collectif du syndicat ne concerne donc que les communes de Sommières et Villevieille, hormis le projet de station d'épuration intercommunale concernant également les communes de Boisseron et Saussines.

B. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI EN 2012

Le périmètre du syndicat est le suivant. La carte ci-dessous fait apparaître les communes adhérentes à la compétence obligatoire et celles adhérentes à la compétence optionnelle.



Vue aérienne du périmètre du syndicat

C. MODE DE GESTION DU SERVICE

Le Service d'Assainissement Collectif de Sommières et Villevieille a été délégué à la Société RUAS, en vertu d'un contrat d'affermage ayant pris effet le 1^{er} juillet 2007, pour une durée de 11,5 ans. Cette société a intégré le groupe VEOLIA en fin 2007.

La délégation du service date de 1992. Un premier contrat d'affermage avait été signé pour une durée de 15 ans, à compter du 1^{er} juillet 1992.

La délégation du service concerne la gestion et la continuité du service. Elle inclut l'exploitation, dont l'entretien et la surveillance des installations, et les relations avec les usagers du service.

Les bureaux de la Société RUAS / VEOLIA sont implantés à Lunel (787 chemin des Surveillants), ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

La continuité du service inclut notamment la mise en place d'un service d'astreinte, pouvant être contacté 24h/24, au 09 69 32 35 52 (appel non surtaxé). En parallèle, une permanence hebdomadaire est également assurée à Sommières, tous les jeudis de 16h00 à 17h00 au 19 Quai Gaussorgues.

Le contrat de délégation de service n'intègre pas les travaux de renouvellement qui restent à la charge de la collectivité. Seuls les travaux d'entretien et de réparation et différents travaux de renouvellement liés à la maintenance des équipements électromécaniques sont à la charge de l'exploitant.

D. NOMBRE D'ABONNEMENTS ET ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

1. NOMBRE D'ABONNES

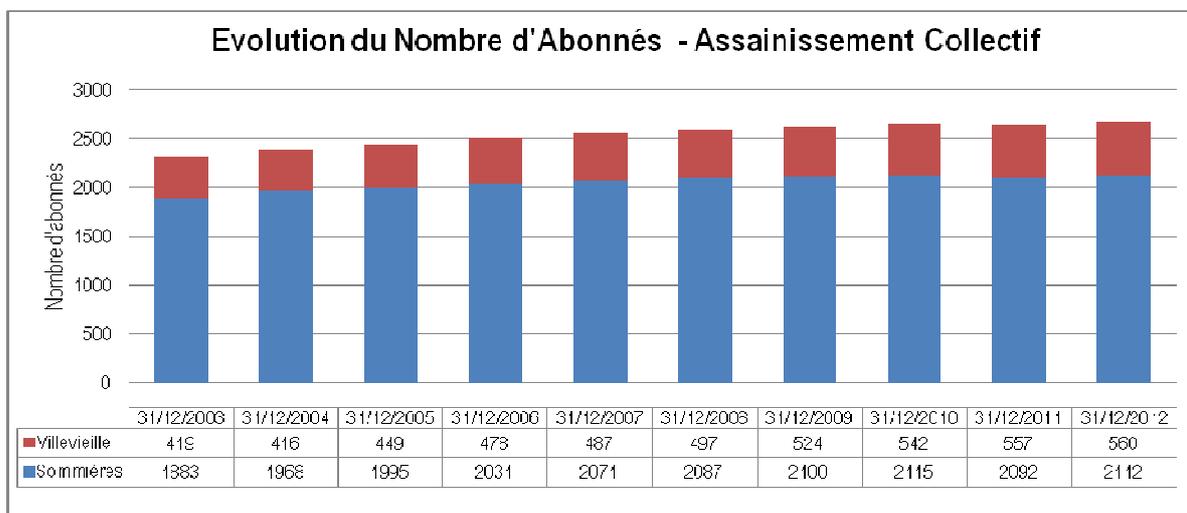
Le nombre d'abonnés total raccordés au réseau d'assainissement collectif au 31/12/2012 est de 2 672 répartis entre :

- Sommières : 2 112
- Villevieille : 560

Le nombre d'abonnés total raccordés au réseau d'eau potable au 31/12/2012 est de 3 113, répartis entre :

- Sommières : 2 388
- Villevieille : 725 (à confirmer par la SAUR)

L'évolution du nombre d'abonnés raccordés au réseau d'assainissement collectif, au cours de ces dernières années, est la suivante.



Le taux de desserte global sur l'ensemble du périmètre Sommières – Villevieille, en assainissement collectif, est de 86,2 %. Il est plus précisément de :

- Sommières : 88,4 %
- Villevieille : 78,9 %

2. ESTIMATION DE LA POPULATION RACCORDEE

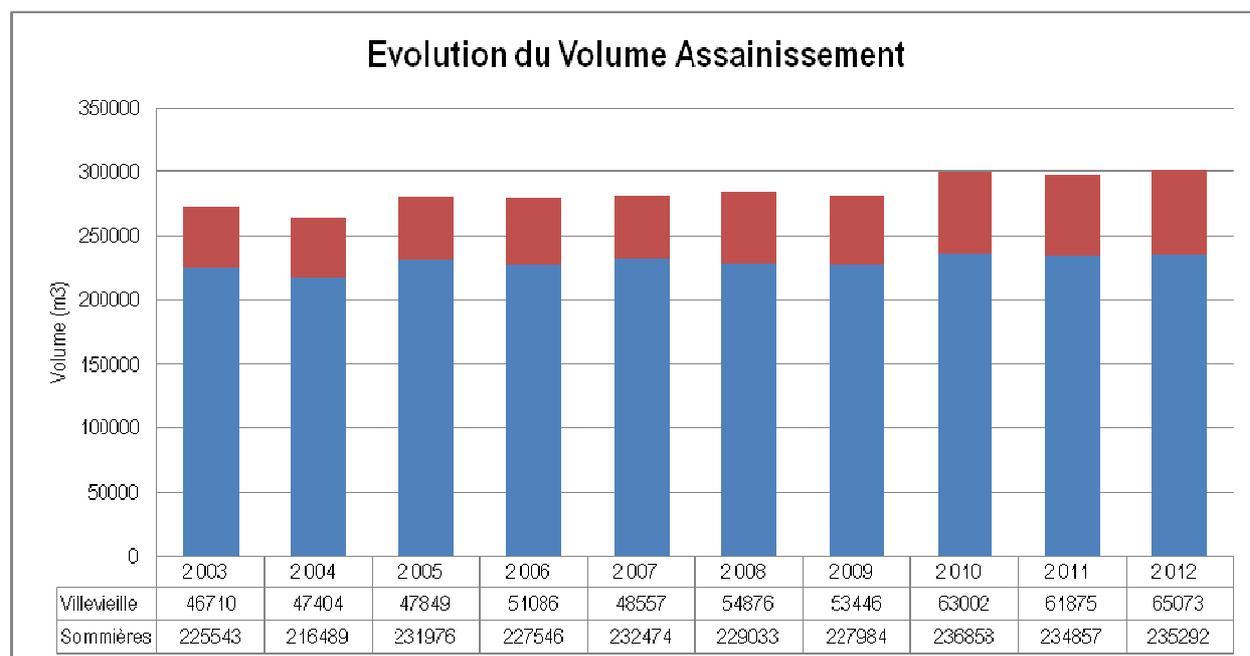
En considérant les derniers recensements officiels (2011 pour Sommières et 2010 pour Villevieille), la population totale sur Sommières – Villevieille peut être estimée à environ 6 300 personnes. La population totale raccordée au réseau d'assainissement collectif est estimée à 5 460 personnes.

La population saisonnière est beaucoup plus délicate à estimer. En tenant compte de l'ensemble des capacités d'accueil touristiques raccordées au réseau d'assainissement collectif, on peut estimer à environ 1 000 personnes, la population saisonnière de pointe susceptible d'être raccordée.

3. VOLUMES ASSUJETTIS A LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Le volume total assujéti à la redevance assainissement en 2012 s'élève à un peu plus de **300 000 m³**.

Ce volume est relativement stable depuis 2005 malgré l'évolution croissante du nombre d'abonnés (consommation comprise entre 280 000 et 300 000 m³). Cette évolution montre que la consommation des usagers en eau diminue.



E. AUTORISATIONS DE DEVERSEMENT D'EFFLUENTS INDUSTRIELS DANS LE RESEAU

La cave oléicole de Villevieille fait l'objet d'une convention de déversement dans le réseau collectif. Toutefois, la cave dispose d'un traitement autonome et ne rejette plus dans le réseau.

F. CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE

Le réseau d'assainissement public représente un linéaire de près de 33 km.

Il est composé de :

- canalisations gravitaires pour la collecte : 30,74 km ;
- canalisations de refoulement pour le transport des effluents (relevages) : 2,22 km.

Nous noterons que ces linéaires n'intègrent pas le réseau de Pondres, qui n'a pas été rétrocédé à ce jour. Ce réseau est actuellement la propriété du Conseil Général du Gard.

Le plan détaillé du réseau est consultable sur Internet, <http://81.252.232.180/veremap/pro/> (visiteur, visiteur).

G. CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES D'EPURATION

1. CARACTERISTIQUES DE LA STATION D'EPURATION

Le service gère un ouvrage d'épuration implanté en bordure du Vidourle à Sommières.

Construite en 1979 par Degremont, la station d'épuration du SIVU de Sommières et Villevieille a été conçue pour traiter les effluents de 6 000 équivalent-habitants, mais dont la capacité, en réalité n'excède pas 5 400 EH selon les normes de dimensionnement en vigueur (en termes de traitement biologique).

La station d'épuration est du type **boues activées en aération prolongée**. Le bassin d'aération est ainsi le réacteur biologique dans lequel s'effectue la transformation de la matière organique par des microorganismes.

Ce procédé génère des boues d'épuration à évacuer et valoriser, après déshydratation et séchage (lits de séchage, complétés par des interventions de presses mobiles).

2. RENDEMENT D'EPURATION EN 2012

Le rendement d'épuration de la station d'épuration est suivi mensuellement au travers de paramètres, qui caractérisent la pollution des eaux usées.

La performance globale des équipements d'épuration est estimée à **100 % (estimation exploitant)**.

Le tableau ci-dessous présente les rendements épuratoires moyens intégrant toutes les analyses 2012 (12).

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NGL	Pt
Rendement moyen annuel (%)	99 %	95,6 %	98,3 %	91,0 %	80,1 %

Ces résultats montrent que la station d'épuration fonctionne correctement, ses rejets sont conformes aux niveaux fixés par l'arrêté interpréfectoral de janvier 1979.

La moyenne des concentrations mesurées en sortie est présentée dans le tableau ci-dessous, parallèlement aux concentrations maximales autorisées par l'arrêté de janvier 1979. L'arrêté d'autorisation ne concerne que les paramètres MES, DCO, DBO et NTK.

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK
Concentration moyenne en sortie	2,4 mg/l	27,6 mg/l	4,1 mg/l	3,8 mg/l
Concentration maximale autorisée	30 mg/l	120 mg/l	30 mg/l	10 mg/l

En complément, deux bilans ont été effectués en 2012 pour estimer la toxicité des eaux. Elles concernent les Matières Inhibitrices (MI), les micropolluants organiques (AOX) et les métaux (METOX). Ces bilans montrent que ces matières sont présentes en très faible quantité dans les effluents de Sommières et Villevieille. Il a toutefois été mis en évidence la présence de Chrome, Mercure, cuivre et zinc.

Conformément aux diagnostics préalables réalisés sur la station d'épuration, nous noterons que :

- ✓ La station fonctionne en limite de ses capacités par temps sec et en surcharge hydraulique par temps de pluie ;
- ✓ Son système de traitement ne permet pas d'abattre suffisamment le phosphore pour un rejet en zone sensible (sensibilité à l'eutrophisation du Vidourle) ;
- ✓ La station est située en zone rouge de la zone inondable du Vidourle.

3. CARACTERISTIQUES DU POINT DE REJET

Les effluents traités issus de la station d'épuration rejoignent directement le Vidourle. Ce cours d'eau a été identifié comme milieu sensible vis-à-vis de l'eutrophisation. Il est ainsi particulièrement sensible aux rejets de matières azotées et phosphorées.

4. PRODUCTION DE BOUES

Compte tenu des variations de la teneur en eau des boues séchées selon les saisons, la production de boues est estimée en quantité de matières sèches.

Les boues produites en 2012 ont été estimées à 71,1 t de Matières Sèches (MS). La production de boues est stable vis-à-vis de 2011 (71,4 t MS), grâce notamment à l'intervention d'une presse mobile permettant de sortir plus de boues.

III. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

A. MODALITES DE TARIFICATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La facture de l'assainissement collectif est commune avec celle du service d'eau potable.

A Sommières, la facture est ainsi éditée par la SA RUAS / VEOLIA, délégataire du service d'eau potable de cette commune. A Villevieille, la facture est éditée par la SAUR, délégataire du service d'eau potable de cette commune.

Les tarifs du service d'assainissement collectif intègrent :

- une part collectivité, revenant au Syndicat d'Assainissement pour couvrir ses charges (en particulier les investissements nécessaires à la construction des installations de collecte et de traitement) ;
- une part affermage, revenant à la société exploitante (RUAS/VEOLIA) pour couvrir les frais d'exploitation et de fonctionnement du service de l'assainissement collectif.

Chacun de ses éléments de prix peut se décomposer en une partie fixe (abonnement) et une partie variable, en fonction de la consommation d'eau potable relevée par le service de l'eau. Ainsi la part collectivité concerne uniquement une part variable. La part affermage concerne une part fixe et une part variable.

Le service est assujéti à la TVA (taux de 7 % depuis le 1^{er} janvier 2012).

L'exploitant ne perçoit pas de frais d'accès au service.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement. Les volumes sont relevés annuellement.

La part variable est calculée à terme échu sur la base de la consommation d'eau, relevée annuellement.

Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

B. PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les tarifs applicables durant l'exercice 2012 étaient les suivants :

	Au 1 ^{er} janvier 2012
Part de la Collectivité (Syndicat d'Assainissement)	
Part fixe (abonnement) HT	Néant
Part proportionnelle HT	0,80 € / m ³
Part de l'exploitant (VEOLIA)	
Part fixe (abonnement) HT	12,14 € / semestre
Part proportionnelle HT	0,474 € HT / m ³
Taxes et redevances	
TVA	7 %
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,15 € / m ³

Les tarifs concernant la part du Syndicat d'assainissement ont été fixés par délibération en date du 14 juin 2004 et n'ont pas été revalorisés depuis (0,80 €/m³).

Les tarifs concernant la part de la société RUAS/VEOLIA, sont fixés par le contrat d'affermage, en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2007. Ces tarifs sont réindexés annuellement selon les modalités d'indexation définies à l'article 8.5 du contrat d'affermage. A titre d'information, au 1^{er} janvier 2013, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 12,47 % par rapport aux tarifs initiaux (au 01/07/2007). Nous noterons que ces tarifs ont augmenté d'environ 1,95 % par rapport aux tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2012.

La redevance pour modernisation des réseaux de collecte est recouvrée auprès des usagers des réseaux d'assainissement collectif. Cette redevance finance sous certaines conditions la construction et l'amélioration des réseaux d'assainissement et permet ainsi de réduire l'impact du rejet des eaux usées sur notre environnement.

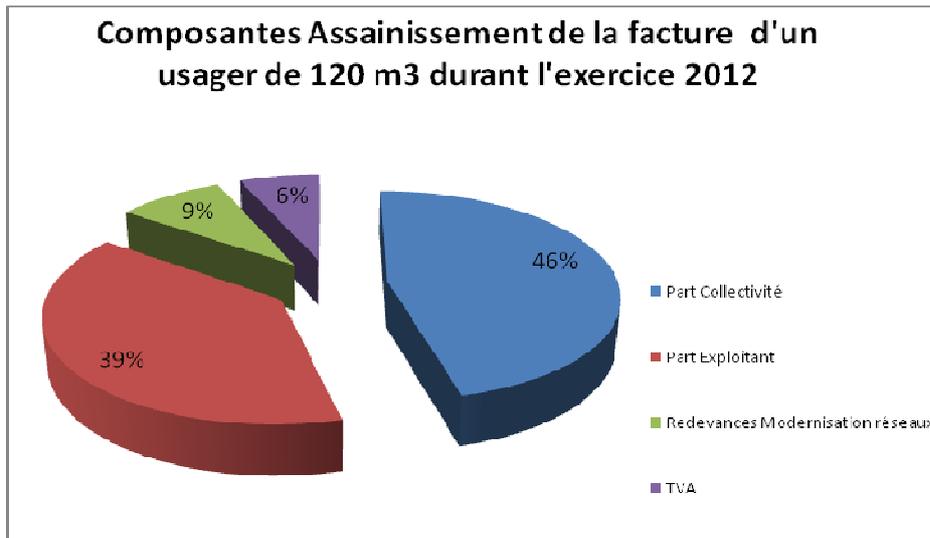
Cette taxe est prélevée pour l'Agence de l'Eau, au même titre que la taxe de lutte contre la pollution, à la différence que la taxe de modernisation des réseaux est exclusivement perçue auprès des usagers du réseau d'assainissement collectif. Les taux votés par les instances de bassin sont les suivants :

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
0,15 €/m ³	0,15 €/m ³	0,15 €/m ³	0,155 €/m ³	0,16 €/m ³	0,16 €/m ³	0,16 €/m ³

C. EVOLUTION DE LA FACTURE TYPE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le tableau suivant présente les composantes de la facture d'assainissement collectif d'un ménage de référence (120 m³). Il présente également les tarifs qui seront en vigueur pour l'exercice 2013.

	Au 1 ^{er} janvier 2012	Au 1 ^{er} janvier 2013	Evolution
Part de la Collectivité			
Part fixe (abonnement) HT	Néant	Néant	
Part proportionnelle HT (120 m ³)	96,00 €	96,00 €	0 %
Part de l'exploitant			
Part fixe annuelle (abonnement) HT	24,28 €	24,74 €	+ 1,9 %
Part proportionnelle HT (120 m ³)	56,88 €	58,08 €	+ 2,1 %
Total hors taxes et redevances	177,16 €	178,82 €	+ 0,9 %
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	18,00 €	18,00 €	0 %
Total hors taxes	195,16 €	196,82 €	+ 0,9 %
TVA (7 % en 2012)	13,66 €	13,78 €	+ 0,9 %
Total : Prix TTC du service pour 120 m³	208,82 €	210,60 €	+ 0,9 %



- **Calcul du rapport entre part fixe et total hors taxes et redevances :**

	1 ^{er} janvier 2012	1 ^{er} janvier 2013
% Part fixe	13,7 %	13,8 %

Ce ratio est largement inférieur à la valeur maximale autorisée (40 %).

D. MONTANT TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION

1. PART COLLECTIVITE

Les recettes de la Collectivité concernent en premier lieu le produit de la surtaxe (part collectivité du service d'assainissement collectif), mais elles concernaient également en 2012 :

- Le produit des P.F.A.C. (Participations pour le Financement de l'Assainissement Collectif) liés aux constructions, de nature à induire un supplément d'eaux usées dans le système d'assainissement collectif (Participations applicables depuis le 1^{er} juillet 2012, PRE auparavant) ;
- Le produit de la prime pour épuration, versée par l'Agence de l'Eau, pour le bon fonctionnement de la station d'épuration ;
- Le versement d'annuités du Conseil Général du Gard.

Les recettes d'exploitation de la collectivité au cours de l'exercice 2012 (hors recettes liées à des travaux d'investissements antérieurs et participations de Boisseron et Saussines pour le Projet de station d'épuration) sont légèrement supérieurs à 330 000 €.

Le tableau suivant présente la décomposition de ces recettes et l'évolution depuis 2010.

	Recettes 2010	Recettes 2011	Recettes 2012
Surtaxe liée à la facturation des abonnés	214 547,96 €	229 887,47 €	244 345,14 €
Produit des PFAC (PRE en 2010/2011)	35 091,75 €	33 294,00 €	27 439,00 €
Prime pour épuration	17 668,71 €	48 711,16 €	50 851,35 €
Annuités CG30	7 710,71 €	7 710,71 €	7 710,71 €
Total	275 019,13 €	319 603,34 €	330 346,20 €

2. PART EXPLOITANT

Les recettes de l'exploitant concernent :

- Le produit de la part exploitant liée à la facturation des abonnés,
- Le produit des collectivités et autres organismes associés (reversés aux collectivités et organismes)
- Le produit de travaux qui lui sont confiés en exclusivité par le biais du contrat d'affermage (en particulier les branchements)

Recettes d'exploitation de l'exploitant au cours de l'exercice 2012 (hors versements collectivités et autres organismes publics) : 216 240 € (y compris produits accessoires).

Les charges d'exploitation ont parallèlement été estimées par l'exploitant à 226 700 €, soit un résultat négatif de 10 460 euros.

IV. INDICATEURS DE PERFORMANCE

A. TAUX DE DESSERTE PAR DES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES

Les communes de Sommières et Villevieille concernent des zones d'assainissement collectif et des zones d'assainissement non collectif. Le nombre d'abonnés desservi par un réseau d'assainissement collectif représente un peu plus de 86 %.

L'ensemble des abonnés desservis par un réseau d'assainissement se situe en zone d'Assainissement Collectif dans le cadre des cartes de zonage réglementaire de l'Assainissement de Sommières et Villevieille.

Toutefois, différentes études et investigations ont pu mettre en évidence que certaines habitations, bien que desservies par le réseau, n'étaient pas raccordées à ce réseau. Il s'agit dans certains cas d'habitations munies d'une fosse septique. Dans d'autres cas, il s'agit d'habitations situées dans des rues anciennes desservies par d'anciens réseaux unitaires. Ces anciens réseaux sont désormais affectés à la collecte des eaux pluviales, mais certains raccordements dans ces anciens réseaux subsistent.

Seules les visites à l'intérieur des habitations permettent de constater ces raccordements illicites. Suite à différentes investigations, différentes habitations concernées ont pu être identifiées et les raccordements effectués vers le réseau d'assainissement collectif.

Le nombre de raccordements illicites reste indéterminé, les investigations de terrain se poursuivent afin de déceler les branchements non conformes.

B. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

1. PRINCIPE D'ETABLISSEMENT DE L'INDICE

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

- 0 point : absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;
- 10 points : existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;
- 20 points : mise à jour du plan au moins annuelle.

Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

- +10 : informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose) ;
- +10 : existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations ;
- +10 : localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...) ;
- +10 : dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ;
- +10 : définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau ;
- +10 : localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement) ;
- +10 : existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans) ;
- +10 : mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.

2. NOTATION PAR LE SERVICE

Prestation	Notation	Commentaires
Etablissement d'un plan et mise à jour	20	Géré par l'exploitant
Informations structurelles complètes sur chaque tronçon	10	
Existence d'une information géographique précisant l'altimétrie	0	Insuffisant
Localisation et description de tous les ouvrages annexes	10	
Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau	0	Incomplet
Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	10	Schéma directeur
Localisation et identification des interventions	10	Géré par l'exploitant
Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	10	En application
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	10	Programme en cours depuis 2009
Total	80	

Cette note de 80/100 correspond à une bonne connaissance du réseau et des ouvrages annexes.

Nous noterons qu'un travail important de remise à jour des plans du réseau d'assainissement a été entrepris en 2012.

C. CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS

Suite au rendu de l'étude d'autosurveillance relative à l'exercice 2012, la collecte des effluents est conforme (cet indicateur est donné par les services de police de l'eau).

D. CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION

Suite au rendu de l'étude d'autosurveillance relative à l'exercice 2012, les équipements sont conformes (cet indicateur est donné par les services de police de l'eau).

E. CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION

Suite au rendu de l'étude d'autosurveillance relative à l'exercice 2012, la performance des ouvrages est conforme (cet indicateur est donné par les services de police de l'eau).

F. TAUX DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'EPURATION

La quantité de boues produite est estimée à 71,1 t de MS pour l'ensemble de l'année 2012.

Les boues produites sont stockées sur le site de la station d'épuration sur une aire aménagée couverte, avant d'être évacuées vers un site de compostage agréé.

En 2012, 69,9 t de MS de boues ont été évacuées vers des centres de compostage agréés (Tarascon).

V. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

A. MONTANT DES TRAVAUX REALISES AU COURS DE L'EXERCICE

1. TRAVAUX MANDATES PAR LA COLLECTIVITE

Les différents travaux réalisés en 2012 sont détaillés ci-dessous.

	Montant HT	Subvention / participation	Contributions de la collectivité	Entreprise adjudicatrice
Réhabilitation d'un tronçon de 100 mètres, Voie Impériale à Villevieille	12 400 €	80 %	20 %	BARRIQUAND
Création d'un réseau séparatif sur 20 mètres Impasse Camille Randon à Sommières	22 300 €	80 %	20 %	SARL BTP CAMPABADAL
Extension du réseau sur 750 mètres, Route de Galargues (RD22) à Sommières	116 600 €	80 %	20 %	SRC
Suppression PR Frigoulier et extension du réseau sur 100 mètres à Sommières	15 000 €	0 %	100 %	SARL BTP CAMPABADAL
Création seconde cuve de relevage PR Vidourle et canalisation sur 30 mètres	393 400 €	70 %	30 %	SADE
Réhabilitation d'un tronçon de 75 mètres rue Penchinat et d'un tronçon de 54 mètres Rue Mazère et à Sommières	49 000 €	0 %	100 %	SRC
Réhabilitation d'un tronçon de 120 mètres, Boulevard de l'Aube à Villevieille	37 900 €	0 %	100 %	SCREG (COLAS)

2. TRAVAUX REALISES PAR L'EXPLOITANT

Les travaux réalisés par l'exploitant au cours de l'exercice sont les suivants :

- **Installations de dépollution**
 - Renouvellement des roues des pompes du Poste de Relevage Vidourle (janvier, mars 2012) ;
 - Renouvellement des clapets du Poste de Relevage Vidourle (juin 2012) ;

- Renouvellement de la bâche de l'aire de stockage des boues ;
- Mise en place d'une Régulation de l'aération par sonde Rédox (octobre 2012) ;
- **Réseaux et branchements**
 - 8 réparations de tampons
 - 9 mises à la cote de boîtes d'assainissement
 - Une réparation de réseau impasse des Lavandes à Villevieille (août 2012)
 - 3 créations de boîtes de branchement pour mise en conformité.

B. ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette en début d'exercice (au 1^{er} janvier 2012) et en fin d'exercice (1^{er} janvier 2013) est présenté dans le tableau suivant :

	2012	2013
Dettes en capital au 1 ^{er} janvier	10 313,21 €	0 €
Annuités dues au cours de l'année	10 679,32 €	0 €
Dont capital	10 313,21 €	0 €
Dont intérêt	366,11 €	0 €

Nous noterons que le Syndicat a réalisé au cours de l'exercice 2011 un remboursement anticipé de son prêt le plus important, courant jusqu'en 2015. Le dernier prêt encouru par le syndicat s'est soldé en 2012. La collectivité n'a plus aucune dette en 2013. Un prêt devra toutefois être souscrit en fin 2013, début 2014 pour le projet de future station d'épuration intercommunale.

C. AMORTISSEMENTS REALISES DURANT L'EXERCICE

Durant l'exercice 2012, aucun nouvel emprunt n'a été souscrit.

D. PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

1. SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

La majeure partie des travaux à réaliser au cours des prochaines années est issue du schéma directeur d'assainissement. Ce schéma, validé en 2008, a proposé un programme de travaux, approuvé par délibération du Comité Syndical en date du 3 septembre 2008.

Ce programme de travaux intègre :

- Des travaux de réhabilitation de réseaux afin de réduire les intrusions d'eaux parasites et les rejets directs d'eaux usées dans le milieu naturel,
- Des travaux de création d'une nouvelle unité de traitement des eaux usées, incluant les 4 communes du syndicat, mieux adaptée aux normes environnementales et à l'évolution de la population sur nos communes,
- Des travaux de raccordement des systèmes d'assainissement existants vers la future station d'épuration.

A ce stade d'étude, les montants sont estimés globalement, nous retiendrons un montant global proche de 10 M € HT, pour lequel des aides et subventions ont été demandées auprès des partenaires financiers (les aides représentent environ 60 % sur le montant global).

Les travaux et études relatifs aux réseaux de transport s'effectueront en respect de la Charte Qualité des réseaux d'assainissement en Languedoc Roussillon.

2. CREATION DE LA FUTURE STATION D'EPURATION INTERCOMMUNALE

Les travaux de future station d'épuration nécessitent de nombreuses études et autorisations préalables.

L'arrêté d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau relatif au projet de station d'épuration intercommunale, a été obtenu (arrêté du 27 décembre 2012) suite à une enquête publique qui s'est déroulée du 18 juin au 20 juillet 2012.

Les études de détail et le financement de ce projet seront clos en 2013 pour un démarrage de travaux en début 2014.

Les premiers travaux liés notamment au transport des eaux usées ont démarré en 2012 (réseau RD22 et travaux PR Vidourle).

3. TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESEAUX

Les travaux de réhabilitation des réseaux se sont poursuivis en 2012 avec les tronçons suivants :

- Réparation de la Canalisation d'amenée au PR du Vidourle (Sommières) ;
- Réhabilitation du réseau de la Voie impériale à Villevieille ;
- Création d'un réseau séparatif impasse Camille Randon à Sommières
- Réhabilitation du réseau de la rue Penchinat à Sommières
- Réhabilitation du réseau de la rue Mazère à Sommières
- Réhabilitation du réseau Boulevard de l'Aube à Villevieille

Nous noterons également les travaux de suppression d'un poste de relevage dans la zone du Frigoulier. Cette mise hors service a été rendue possible grâce à la création d'un réseau sur 100 mètres en contre - bas du lotissement de la Manade à Sommières.

En 2013, il est prévu d'entreprendre la réhabilitation des réseaux Rue Emilien Dumas / Rue Raoul Gausson à Sommières.